

PEPS

Par l'Éducation Pour la Solidarité

Contact : peps@solidarite-laique.org

Porté par : Solidarité Laïque

En bref : Actions Solidaires France

Le PEPS permet de soutenir des groupes locaux dans leur(s) action(s) de solidarité de proximité en direction des publics fragilisés.

Il permet de favoriser les échanges, la réciprocité et la mobilisation des acteurs locaux des territoires.

Thèmes : réduction des inégalités, lutte contre les exclusions, éducation, accès aux loisirs et la culture, citoyenneté, parentalité

OBJECTIFS Accompagner les publics en grande précarité

- Lutter contre les exclusions et les inégalités par l'accès à la culture, aux loisirs éducatifs
- Soutenir des temps de construction parentale et de renforcement des liens familiaux
- Accueillir et accompagner les migrants dans leur accès aux droits





CRITÈRES

- L'adhésion aux valeurs de solidarité et aux principes d'organisation de la société autour de la laïcité
- La mise en perspective des impacts et apports pour les bénéficiaires
- La réciprocité et le travail en « partenariat » : un projet collectif, bâti et porté avec les partenaires ;
- L'ouverture au monde proposée par le projet
- La cohérence du montage financier

Quels types de projets peuvent être soutenus ?

Sorties culturelles, temps de loisirs pour publics en précarité, soutien à l'alphabétisation, à la parentalité (cafés, temps des parents...), animation et construction de temps collectifs pour créer du lien social et intergénérationnel, information citoyenne et accès aux droits, appui à l'accueil des réfugiés, migrants.

Publics bénéficiaires

- les publics fréquentant les structures à caractère d'insertion sociale, à caractère culturel, sportif et environnemental

Qui peut candidater ?

Ce programme est destiné :

- aux **organisations nationales** membres de Solidarité Laïque ainsi qu'à leurs représentations locales affiliées disposant d'une existence juridique,
- aux **Délégations départementales** de Solidarité Laïque.

Le demandeur doit justifier d'un bon fonctionnement associatif relevant des critères de la loi de 1901.



Journée de rencontre entre migrants et jeunes volontaires avec au programme : une visite de la ville de Rennes

© DR

CONDITIONS FINANCIÈRES

Appui financier entre 500 et 5 000 € maximum

- dans le cadre de 60% de cofinancement maximum

Le projet doit pouvoir justifier de recherches d'autres financements (fonds propres, fonds publics, privés...)

CALENDRIER ET MODALITÉS

Date limite de dépôt le 15 mai 2020

Formulaire de demande à retourner accompagné des pièces demandées en annexes (attestation de partenariat, statut de la structure porteuse, devis des activités à financer, etc.).